



Paieiment partiel de pension

Par ot345

Bonjour,

Séparé du père de ma fille depuis 2002, nous sommes passés devant le JAF en 2004, la pension alimentaire était fixé à 230?, En 2005 et 2006 la pension alimentaire à été ré-indexé à 236? et en 2018 la pension est passée à 250? (puisque c'est lui qui décidait de la somme à payer).

j'ai décidé de le mettre devant le tribunal pour qu'il ré-indexe la pension alimentaire depuis 2004 et qu'il me donne ce qu'il me doit sur les 5 dernières années.

Le père de ma fille touche par mois plus de 6 000? de salaire et une prime annuelle de 10 000? (il est directeur d'une concession automobile de luxe).

La juge peut-elle demander à ce que la pension soit ré-indexé que sur les 5 dernières années et non depuis 2004 ?

Merci pour votre aide.